



Public concerné et prérequis : avoir suivi la formation Accompagnement de parcours de RAE et avoir accompagné 2 candidats en parcours de RAE.

Nature de l'épreuve : la certification est partie intégrante de la formation. Il s'agit d'évaluer l'acquisition des connaissances relatives aux 4 compétences du référentiel de la formation :

- Accompagner la personne
- Organiser la mise en œuvre de la RAE
- Appliquer les principes et modalités d'une organisation apprenante (approche environnementale)
- Reconnaître et favoriser le développement des compétences

Déroulement : la certification consiste en l'évaluation de 4 critères :

- **L'assiduité** du candidat stagiaire – avoir suivi toute la formation prescrite (les 5 modules de formations (5 x 2 jours), soit 72 h de formation).
- **L'accompagnement effectif de 2 candidats** au parcours de RAE sur une des 3 modalités proposées (sur preuve du dossier de reconnaissance).
- **La rédaction de la note réflexive** – en lien avec tout ou partie des 4 compétences du référentiel d'accompagnement. Elle apporte la preuve de la capacité à penser son organisation apprenante et rendre acteur/auteur de l'organisation.
- **L'épreuve orale** – présentation et l'analyse d'une situation d'accompagnement à la RAE mise en œuvre par le candidat. L'épreuve se déroule pendant le module 5, sur une trentaine de minutes par candidat, à titre indicatif : présentation (10 mn) / échanges avec le jury et le groupe (10 mn) / synthèse d'évaluation (10 mn).

Jury de l'épreuve orale : composé du formateur référent et d'un représentant du collectif territorial (formé à la démarche Différent et Compétent et indépendant du candidat stagiaire), **il évalue les compétences visées par la certification.**

La présentation orale a pour objectif, dans le cadre d'un échange, de s'assurer que les compétences sont maîtrisées. L'évaluation est réalisée au moyen de la grille d'évaluation. L'oral se réalise en présence du groupe de stagiaires. De façon optionnelle, le coordo régional, représentant le collectif, est invité à assister aux oraux d'évaluation, à titre d'auditeur. Il pourra prendre un rôle de soutien à la rédaction du commentaire d'évaluation, aux échanges afin de partager sa connaissance du secteur. Le formateur référent informe les participants et candidats en amont de la certification de l'éventuelle participation du coordonnateur régional.

Jury de certification : composé de la direction de l'organisme de formation Différent et Compétent (ou de son représentant) et d'un professionnel extérieur (pourrait être accompagnateur de parcours de RAE certifié), **il délivre la certification.** Pour être jury de certification dans la catégorie professionnelle, il faut être en exercice ou avoir cessé une activité professionnelle en lien avec la certification visée depuis moins de 2 ans.

Communication des résultats :

- À l'issue de l'oral, une copie de la grille d'évaluation de l'épreuve est remise au stagiaire.
- A l'issue de la commission de certification :
 - En cas de certification, le certificat des compétences est transmis au collectif territorial, pour remise officielle au lauréat.
 - En cas d'ajournement pour manquement d'un ou plusieurs critères de certification, une attestation d'acquisition des compétences est remise directement au stagiaire, par courrier.

Rattrapage : en cas d'absence à la formation, une commission (composée de la direction de l'organisme de formation Différent et Compétent (ou de son représentant) et de la direction de l'établissement du professionnel) statue sur la possibilité de repasser ultérieurement la certification. L'absence ne doit pas dépasser 10 % de la totalité de la formation. Le professionnel a 12 mois pour se représenter à l'épreuve orale. La commission peut recommander un certain nombre d'actions pour pouvoir repasser cette épreuve.

Demande de dérogation : afin de compenser des absences sans possibilité de rattrapage, il pourra être demandé, à titre exceptionnel, des travaux complémentaires, comme éléments de preuve de l'acquisition des compétences.

Passerelles et allègements : demande en cours auprès des organismes certificateurs pour le Bloc de compétences 3 du titre de MA et le Bloc de compétences 2 du Titre professionnel de Conseiller en insertion professionnelle.



REFERENTIEL DE CERTIFICATION Accompagnement de parcours de RAE

Objectifs	Modalité et définition de l'épreuve	Cadre de l'épreuve et lieu	Durée	Jury
<p><u>Évaluer la capacité du candidat à :</u></p> <p>Adopter une posture réflexive sur sa pratique professionnelle et plus particulièrement dans une démarche d'accompagnement de parcours de RAE</p> <p>Se positionner et apporter des réponses éducatives, sociales et professionnelles auprès d'une personne qu'il accompagne avec proposition de pistes de travail éducatives à intégrer ou renforçant le projet individualisé</p> <p>Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques afin de Co-construire des orientations, pistes éducatives voire socio-professionnelles avec les personnes accompagnées</p> <p>Utiliser les différentes ressources de l'environnement institutionnel et partenarial en situation professionnelle d'accompagnement de parcours de reconnaissance des compétences acquises</p>	<p><u>Soutenance orale d'une note réflexive :</u></p> <p>La note réflexive (écrit de 2 à 5 pages) doit montrer l'appropriation et la mobilisation des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice d'accompagnement de parcours de RAE.</p> <p>Présentation orale par le stagiaire de l'analyse réflexive de son parcours d'accompagnement des candidats à la RAE.</p>	<p>Sur le site de la formation (établissement du réseau Différent et Compétent ou autre)</p>	<p>Soutenance orale : 10 mn</p> <p>Échanges avec le jury et le groupe : 10 mn</p> <p>Synthèse d'évaluation : 10 mn</p> <p>Validation binaire</p>	<p>Un formateur et un représentant du collectif Différent et Compétent, formé à la RAE</p>